



Compte-rendu d'activités saison 2021/2022 :

COMMISSION D'APPEL

SAISON 2021/2022

L'activité de la Commission d'Appel pour la saison 2021/2022 se résume, à ce jour (17 juin 2022) à 4 dossiers.

Ces 4 dossiers ont tous été de nature disciplinaire, visant une décision rendue en 1^{ère} instance par la Commission Départementale de Discipline. Aucun appel de nature réglementaire n'est parvenu, tant de la Commission des Statuts et Règlements ou de la Commission d'Organisation des Compétitions ou de toute autre commission de nature réglementaire dont les décisions sont susceptibles d'appel.

La particularité de la Commission d'Appel est que son traitement du dossier passe obligatoirement par des auditions.

La saison 2021/2022 fut la première saison « normale » après les 2 saisons tronquées par le Covid-19 et 4 dossiers restent dans la moyenne de ce qui était traité auparavant.

Il est rappelé aux clubs que les appels sont possibles dans les 7 jours (sauf exception) après la parution d'une décision mais que les appels doivent préciser la ou les décisions attaquées sous peine de nullité. Enfin, je rappelle que les décisions d'appel disciplinaire sont rendues en dernier ressort tandis que les décisions d'appel réglementaire sont rendues en 2^{nde} instance et peuvent faire l'objet d'un appel en Ligue.

Je remercie les membres de la Commission d'Appel que j'ai l'honneur de présider : Mme Nathalie FARINEY, M. Gérard CLAUDE, M. Christian DROMARD et M. Jean-Pierre TAVERDET.

Je termine en remerciant le personnel du District, Raphaël TAVERDET directeur administratif, et Nathalie CUISANCE, secrétaire administrative, pour la bonne préparation des dossiers et des convocations à l'attention de la Commission.

Bonnes vacances à tous et, par anticipation, belle saison 2022/2023 !

Le Président de la Commission Départementale d'Appel,
Jordan BARREY